



Madame la Secrétaire Générale, Mesdames et Messieurs les membres de la FPMA, chers collègues,

Hier, face à un gouvernement et un ministre qui se prétendent aveugles et sourds, les enseignants ont exprimé leur révolte contre la destruction du service public d'éducation et de leur métier. Bien sûr, on a mis en cause leur conscience professionnelle, crié à la « prise d'otages », dénigré leurs revendications et montré son mépris profond envers toute une profession et ce qu'elle incarne. Car aux yeux de nos gouvernements successifs, instruire coûte décidément trop cher à l'Etat, qui apprécierait d'assurer cette mission à minima et de s'en décharger sur d'autres prestataires, en tout cas pour les premiers de cordée qui en ont les moyens. Ainsi, les réformes économiques du collège et du lycée ont les effets escomptés : en appauvrissant sans cesse l'offre éducative et en diminuant les heures de cours sous couvert de modernisation pédagogique, on supprime massivement les postes, et on augmente le nombre de classes et d'élèves pour les professeurs qui demeurent. Pourtant, comme nous l'avions prédit l'an dernier, cela ne fonctionne toujours pas : on constate par exemple une fois de plus dans notre académie que plus de 200 postes d'enseignement général restent vacants, malgré la vingtaine de mesures de carte scolaires supplémentaires et les fermetures de zones de remplacement.

Notre ministre, M. Blanquer, souhaite pallier la crise du recrutement en substituant à des fonctionnaires aux qualifications reconnues des contractuels et des étudiants mal rémunérés et précaires, qui, si tant est qu'on arrive à les recruter, seront affectés dans les zones sinistrées – dans notre académie, le nord-Isère et le nord de la Haute-Savoie, où l'on attend comme l'Arlésienne l'indemnité de résidence. C'est que la qualité des enseignements délivrés et l'égalité territoriale n'importent guère, du moment que les élèves sont gardés et les diplômes artificiellement délivrés. En revanche, il n'est pas venu à l'esprit de M. Blanquer de revaloriser la profession d'enseignant, bien au contraire. En effet, contrairement aux étudiants qui se détournent des concours et aux professeurs, M. Blanquer a besoin d'un observatoire des rémunérations de la profession : il ignore que les enseignants gagnent 1000€ de moins que les autres cadres A de la fonction publique, il ignore que la 2^e heure supplémentaire qu'il souhaite leur imposer est beaucoup moins rémunérée qu'une heure de service de base, il ignore que le coût des enseignants français par élève est l'un des plus bas des pays de l'OCDE. Nul ne l'a informé du dernier rapport de l'OCDE indiquant que la France, déjà en queue de classement, affichait la plus forte baisse des rémunérations des enseignants depuis 2000 dans l'ensemble des pays de l'OCDE, ou que le niveau des élèves était directement corrélé au niveau de rémunération des enseignants. Mais il est vrai que pour nos gouvernements courts-termistes, la réduction de la dépense publique prime largement sur le niveau d'instruction de la population.

Pire, tout se passe comme si l'objectif de ce gouvernement était de faire de notre métier un véritable repoussoir, en instaurant un « management » à la France Telecom de triste mémoire, dont on a pu constater toute la nocivité sur le bien-être des personnels et la qualité du service public. Les lois dites de « l'école de la confiance » et de la « transformation de la fonction publique », avec une maîtrise plus ou moins heureuse de l'antiphrase, cachent une caporalisation du métier d'enseignant et promettent une souffrance accrue au travail en raison de l'alourdissement des tâches non rémunérées et de l'isolement des personnels face à leur hiérarchie. La suppression des CHSCT et des CAP scelle la déshumanisation de la profession.

Le SNALC déplore une vision et une gestion purement comptables du service public d'éducation et du métier d'enseignant, poussées à leur paroxysme par ce gouvernement. Il appelle donc à la poursuite de la lutte contre les réformes engagées, et en appelle à une prise de conscience de la nécessité vitale pour notre société d'une école de qualité avec des enseignants considérés.

Nous vous remercions.

Pour le SNALC, les commissaires paritaires titulaires